

Présidente du Conseil d'Administration :

Madame Anne FRAIPONT

Directeur :

Monsieur Jacky MARTIN ☎ 03.24.30.70.55

Directrice adjointe :

Madame Alexandra COTREAU ☎ 03.24.33.76.68

Secrétariat de Direction :

Madame Catherine HERBOUX ☎ 03.24.30.70.55 📠 03.24.30.63.48

Médecin Psychiatre, chef du service médico-psychologique :

Madame le Docteur Corinne FREVILLE

☎ 03.24.30.70.73 (secrétariat) ☎ 03.24.30.70.41 (Infirmier)

Responsable du Pôle Enfants et du Foyer Répit :

Madame Monique DESWAENE

☎ 03.24.30.70.85 📠 06.08.03.43.79

Coordinatrice du Foyer de Répit :

Madame Moréna LAMBLOT

☎ 03.24.30.70.65 📠 06.14.78.05.34

Secrétariat du Foyer de Répit :

Madame Catherine CZERKAWSKI

☎ 03.24.30.70.59 📠 03.24.71.81.68

Représentants des familles et des usagers au Conseil d'Administration :

Titulaires : Mesdames RENNESON Anne Marie et FRATTINI
Pascale ; Suppléante : Madame BELLOT Sandra

Personne qualifiée :

Madame le Docteur Danièle VITEAU ☎ 03 24 59 71 50

INSTANCE DE PARTICIPATION : Groupe d'expression des familles Il comprend :

- Le Directeur ou son représentant,
- Le coordinateur,
- Les personnes accueillies ou prises en charge,
- Les familles ou des représentants légaux,
- Des représentants du personnel

Il se réunit au moins 1 fois par an.

E.D.P.A.M.S.

Jacques SOURDILLE

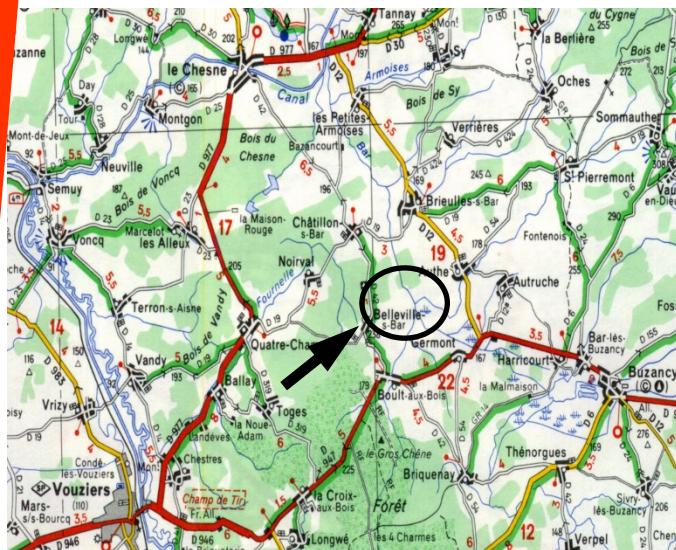
Etablissement Départemental Public
d'Accompagnement Médico-Social

08240 BELLEVILLE/BAR

☎ 03.24.30.23.11

📠 03.24.30.21.83

FOYER DE REPIT



E.D.P.A.M.S.
Jacques SOURDILLE
Etablissement Départemental Public
d'Accompagnement Médico-Social

FOYER DE REPIT

08240 BELLEVILLE/BAR

à 12 km de VOUZIERS
Direction Luxembourg
sur la R.D. 42
entre BOULT AUX BOIS
et LE CHESNE

Accueil intermittent ou occasionnel

Capacité : 5 places

Secteur d'intervention :

Région Champagne Ardenne

Pour enfants, adolescents (Garçons et Filles)

de 6 à 20 ans

Déficients intellectuels profonds avec troubles
associés - Sur - handicaps et troubles envahissants
du développement



☎ : 03.24.30.23.11

📠 : 03.24.30.21.83

Conditions d'admission et de sortie

* Une orientation prononcée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) Maison Départementale des Personnes Handicapées

* L'accord des parents,

* La décision du directeur.

- Après une visite et un entretien de préadmission dont l'objectif est notamment une collecte d'informations, un dossier d'inscription est alors constitué par la famille.

- La CDAPH est informée de toute demande de sortie ou fin de prise en charge.

- Les accueils sont intermittents ou occasionnels (notification MDPH).

Un calendrier d'accueil est défini avec chaque famille ou représentants des usagers.

La population accueillie

Le FOYER REPIT prend en charge les enfants et les adolescents de 6 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle, porteurs d'un sur-handicap et/ou troubles envahissants du développement.

Le personnel

Responsables du service éducatif et social : Cadres socio-éducatifs, Coordinateur.

Secrétariat : Secrétaire.

Travail éducatif et de vie quotidienne : Aide Médico-Psychologique, Aide-soignant, Auxiliaire de vie, Maîtresse de maison.

Suivi thérapeutique : Psychiatre, Infirmiers, Médecin généraliste, Kinésithérapeute vacataire, Psychologues, Orthophonistes, Psychomotriciens.

Autres : Veilleuse de nuit.

Présentation du FOYER DE REPIT

Le FOYER REPIT de BELLEVILLE/BAR assure une prise en charge globale qui associe des actions éducatives et thérapeutiques. Un projet de service précise les objectifs et moyens mis en place pour assurer l'accompagnement des usagers et de leurs familles.

Le Document Individuel de Prise en Charge est établi sur les bases d'un projet individuel étudié avec les parents et tenant compte des habitudes de l'enfant.

Les missions

L'accompagnement en FOYER REPIT tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne sociale. Elle tend à assurer l'intégration dans les différents domaines de la vie. Il est un dispositif permettant à l'aidant familial ou à la structure médico-sociale de disposer de temps de répit.

Elle comporte :

- La surveillance médicale générale, les soins et les rééducations,
- Le développement de la personnalité, de la communication et de la socialisation,
- L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel du jeune.

Un projet personnalisé éducatif et thérapeutique est mis en œuvre en concertation avec le jeune et sa famille en lien avec les établissements médico-sociaux où est accueilli l'enfant.

Informations pratiques

Calendrier d'ouverture : 365 jours

Transports : à la charge de l'établissement et/ou de la famille en fonction du lieu de résidence.

Accueil modulé

Restauration : menu spécifique sur site d'accueil

Hébergement : en chambre de 1 lit.

Linge : chaque usager vient avec une tenue vestimentaire adaptée pour la journée ou la semaine selon qu'il est pensionnaire ou demi-pensionnaire. Le linge plat, les serviettes et les gants de toilette sont fournis par l'établissement. Il assure un entretien complémentaire à celui de la famille. Un trousseau complet et étiqueté avec le nom et prénom de l'enfant, les produits d'hygiène et les protections sont fournis par les parents.



Frais de séjour : pris en charge par l'assurance maladie.



Modalités d'accès au dossier : chaque usager ou son représentant légal a librement accès à son dossier. Il doit en faire la demande écrite auprès du Directeur et peut se faire assister par toute personne de son choix.

N° Tél. maltraitance : 119

